



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 4 juin 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M^{me} Suzanne Ouellet, greffier.

Était absente madame Jocelyne Houle, vice-présidente.

CE-2003-802

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 MAI 2003 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MAI 2003

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 27 mai 2003 et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 28 mai 2003 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-803

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 41 881,82 \$, DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - 272 176,35 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 8 035,52 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 18 - 275 821,57 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 18 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	41 881,82 \$	19 au 23 mai 2003
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	272 176,35 \$	19 au 23 mai 2003
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	8 035,52 \$	19 au 23 mai 2003
Liste des embauches numéro 18	Embauches de personnel temporaire	275 821,57 \$	12 au 16 mai 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-804 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-20 - 565 325,81 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 MAI 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-20 d'un montant total de 565 325,81 \$ pour la période du 15 au 21 mai 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-805* **PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS AU SPECTACLE D'ENVERGURE NATIONALE À L'ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR - 9 500 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET 10 000 \$ EN SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE la division des fêtes et festivals s'est associée à la réalisation de l'ensemble des fêtes et festivals sur le territoire de la Ville en 2002 et a pour objectif de consolider ces événements en 2003 puisque les budgets acceptés pour 2003 représentent le statu quo de 2002;

CONSIDÉRANT QUE la division des fêtes et festivals négocie présentement avec la Société nationale des Québécois et Québécoises de l'Outaouais (S.N.Q.O.) un protocole d'entente énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation du spectacle d'envergure nationale à l'école polyvalente Le Carrefour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de reconduire la contribution financière de 9 500 \$ et les services pour une valeur de 10 000 \$ à la Société nationale des Québécois et Québécoises de l'Outaouais pour la réalisation de la quatrième édition du spectacle d'envergure nationale qui aura lieu cette année à l'école polyvalente Le Carrefour le 23 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 9 500 \$ à la Société nationale des Québécois et Québécoises de l'Outaouais à la signature du protocole d'entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71519-971	9 500 \$	Fête nationale contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-806* **EXPOSITION DE JEAN-PAUL RIOPELLE - LES TRACES DE L'ENVOL À LA GALERIE MONTCALM DU 19 JUIN AU 31 AOÛT 2003**

CONSIDÉRANT QUE la galerie Montcalm présentera une exposition inédite de Jean-Paul Riopelle du 19 juin au 31 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE des partenaires privées et publics subventionnent pour plus de 57 000 \$ l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les retombées médiatiques seront importantes dans la région, au Québec et au Canada pour la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 8 000 \$ et effectuer un virement du même montant au budget de la galerie Montcalm pour la promotion de l'exposition de Jean-Paul Riopelle à la galerie Montcalm.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	8 000 \$		Imprévus // autres
72320-341		8 000 \$	Galerie Montcalm // avis et annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-807

SOUSSION 2003 SI 089 - ACHAT D'UNE MINI-FOURGONNETTE CINQ PASSAGERS - CITÉ CHRYSLER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MONTANT TOTAL DE 25 909,38 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Cité Chrysler, 961, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, J8Z 1S8 pour l'achat d'une mini-fourgonnette cinq passagers de marque Chrysler, modèle Caravan, 2003 au montant total de 25 909,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec la section 2 de sa soumission déposée le 11 avril 2003, et ce comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30104-039-43713	25 008,43 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres fourg. ¼ t. 145 B
04-13493	900,95 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-808

SOUSSION 2003 SI 090 - LES AUTOMOBILES BAURORE 2000 LTÉE - ACHAT DE TROIS AUTOMOBILES COMPACTES NEUVES DE MARQUE CHEVROLET, MODÈLE MALIBU - ANNÉE 2003 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 67 962,52 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Les Automobiles Baurore 2000 Ltée, 975, rue Notre-Dame, Masson-Angers, Québec, J8M 1R4 pour un montant total de 67 962,52 \$ incluant les taxes pour l'achat de trois automobiles compactes neuves de marque Chevrolet,

modèle Malibu, année 2003, le tout en conformité avec sa soumission en date du 6 mai 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30104-001-43714	21 866,41 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 BB 506
06-30104-003-43715	21 866,41 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 BC 504
06-30104-008-43716	21 866,42 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 GB 524
04-13493	2 363,28 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-809 **SOUSSION 2003 SP 040 - GOLDER ASSOCIÉS INNOVATIONS APPLIQUÉES (GAIA) INC. - RABATTEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION DANS LES PUITES DE BIOGAZ DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK DANS LE SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 187 852,50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 103-2003 de la Ville de Gatineau par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la soumission de la firme Golder Associés Innovations Appliquées (GAIA) Inc., 9200, boulevard de l'Acadie, Bureau 70, Montréal, Québec, H4N 2T2 au montant de 187 852,50 \$ incluant les taxes pour les travaux de rabattement des eaux de lixiviation dans les puits de biogaz du lieu d'enfouissement sanitaire Cook dans le secteur d'Aylmer, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mai 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant de 187 852,50 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20054001	100 000 \$	Travaux – gestion des biogaz et lixiviation
Règlement 103-2003	51 216,53 \$	Règlement 103-2003
0606840001	30 103,72 \$	Règlement numéro 684 de l'ex-C.U.O.
04-13493	6 532,25 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 103-2003 par le MAM.

Adoptée

CE-2003-810 **SOUSSION 2003 SP 061 - FOURNITURE D'ESSENCE DE TYPE SANS PLOMB, DE DIESEL ET DE MAZOUT - SECTION 1 : PRODUITS SHELL CANADA - SECTIONS 2 ET 3 : PETRO-CANADA - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MONTANT APPROXIMATIF DE 1 860 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions déposées par les firmes indiquées ci-dessous pour la fourniture d'essence de type sans plomb, de diesel et de mazout selon le montant indiqué en

regard de chacun des produits, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 8 mai 2003 et ce, étant les plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

SECTION 1

La soumission de la firme Produits Shell Canada, 400, 4^e avenue sud-ouest, Calgary, Alberta, T2P 0J4 pour les produits pétroliers suivants :

Essence de type sans plomb régulier	0,6857 \$/litre, incluant les taxes
Essence de type sans plomb super	0,7592 \$/litre, incluant les taxes
Carburant diesel non coloré #2	0,6405 \$/litre, incluant les taxes
Carburant diesel non coloré #1	0,6520 \$/litre, incluant les taxes

SECTION 2

La soumission de la firme Petro-Canada, 11701, Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1B 1C3 pour les produits pétroliers suivants :

Carburant diesel coloré #2	0,4364 \$/litre, incluant les taxes
Carburant diesel coloré #1	0,4479 \$/litre, incluant les taxes

SECTION 3

Mazout	0,4249 \$/litre, incluant les taxes
--------	-------------------------------------

Les prix ci-dessus mentionnés sont fermes pour le mois de mai et sujets aux fluctuations du marché et ils seront ajustés mensuellement en fonction de l'article 12 du cahier des charges particulières qui faisait partie des documents d'appel d'offres.

Le contrat sera d'une durée de deux ans à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration de la soumission dûment signifié par une des parties à l'autre partie, les termes du présent appel d'offres demeureront en vigueur pour une période additionnelle d'une année. Cette même clause pourra être utilisée pour une quatrième ou même une cinquième année de contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés et ce, jusqu'à concurrence des montants prévus à cette fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-811

SOUSSION 2003 SP 068 ET OCTROID'UN CONTRAT À AQUA-REHAB INC. - RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL - RUE SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 145 564,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la compagnie Aqua-Rehab Inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8 et lui octroie un contrat pour un montant total de 145 564,14 \$ incluant les taxes pour effectuer des travaux de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc par gainage structural sur la rue Saint-Joseph, le tout en conformité avec sa soumission en date du 24 avril 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-003-43717	140 502,39 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues réh.égout/aqueduc

04-13493 5 061,75 \$ TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20040-001	140 502,39 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // secteur des cèdres travaux
06-20040-003		140 502,39 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // diverses rues réh.égout/aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-812 **SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC BIOTHERMICA ÉNERGIE INC. - VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES BIOGAZ DU L.E.S. COOK DU SECTEUR D'AYLMER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire et le greffier à signer la lettre d'entente soumise par Biothermica Énergie inc. en vue d'étudier et de soumettre à Hydro-Québec un projet de valorisation énergétique des biogaz produits par le lieu d'enfouissement sanitaire Cook du secteur d'Aylmer de la Ville de Gatineau afin de répondre à l'appel d'offres d'achat d'un bloc d'énergie de 100 MW par Hydro-Québec produit au Québec à partir, entre autres, de biogaz.

De plus, au plus tard le 15 septembre 2003, Biothermica Énergie inc. et la Ville de Gatineau devront tenter de conclure une entente définitive sur les droits gaziers du L.E.S. Cook, sur le captage de ce biogaz, sur la vente éventuelle des crédits de CO₂ et sur le partage des bénéfices de ce projet. Les discussions sur cette entente définitive seront chapeautées par le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles avec le Service du contentieux pour les implications légales appropriées dans l'intérêt de la Ville de Gatineau.

Tous les frais dans le cours des négociations avec la Ville de Gatineau et du dépôt de l'offre à Hydro-Québec seront à la charge exclusive de Biothermica Énergie inc..

Adoptée

CE-2003-813* **SUBVENTION DE 5 000 \$ À L'ORGANISME CREDDO - DÉFI TRANSPORT – 1^{er} AU 7 JUIN 2003**

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur l'environnement appuie l'événement DÉFI Transport;

CONSIDÉRANT QUE la Commission désire réserver un montant de son budget de fonctionnement à cette fin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'accorder une subvention de 5 000 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) dans le cadre de l'événement DÉFI Transport qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2003.

Ce comité autorise le trésorier sur présentation de pièces justificatives du directeur du Module des Travaux publics et de l'environnement à verser la subvention au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
47100-972	5 000 \$	Commission sur l'environnement subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11500-999	5 000 \$		Commissions du conseil // autres
47100-972		5 000 \$	Commission sur l'environnement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-814* TRAVAUX CORRECTIFS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - PROJET AU PTI NUMÉRO EE-03-04 AU MONTANT DE 300 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution numéro CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver les projets faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réalisation des travaux correctifs dans divers bâtiments municipaux, numéro EE-03-04 fait partie des projets prévus au PTI pour l'année 2003 pour un montant de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des édifices et de l'électricité a évalué et soumis un ensemble de travaux correctifs et que ces derniers sont des exigences des différents codes existants soumis par des organismes gouvernementaux, donc de nature légal et sécuritaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le projet numéro EE-2003-03-04 pour les travaux correctifs dans divers bâtiments municipaux pour un montant de 300 000 \$.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 300 000 \$, remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-815 APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 47 678,65 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé les avis de changements numéros P-063 au montant de 16 511,91 \$ excluant les taxes applicables pour l'ajout d'une soupape de régulation de vide sur un cylindre de stockage de chlore et la reprise de la ligne de refoulement de la pompe de surpression à l'injecteur du chlorateur et P-071 au montant de 15 834,78 \$ excluant les taxes applicables pour les modifications aux circuits de

contrôle relatifs aux 2 entraînements à fréquence variable dans les stations de pompage Champlain et de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe conseil Genivar a recommandé l'avis de changement numéro GP-073 au montant de 9104 \$ excluant les taxes applicables pour la fixation de deux plaques d'acier existantes dans le puits de refoulement du poste Champlain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les avis de changements numéros P-063, P-071 et GP-073 recommandés par la firme Axor experts-conseils inc. et Groupe conseil Genivar pour un montant total de 47 678,65 \$ incluant les taxes à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O. pour un montant de 18 992,82 \$ et dans le règlement d'emprunt numéro 637-1 de l'ex-C.U.O. pour un montant de 28 685,83 \$, soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. par la résolution de l'ex-C.U.O. numéro 2001-393 pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06900-001-43718	18 332,38 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux
06-06370-001-43719	27 688,33 \$	Mécanisme de contrôle protection intercepteur rég. coût des travaux
04-13493	1 657,94 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-816*

RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS D'ACHAT DE TERRAIN ET LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION - PROJET LES MANOIRS DE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 141-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ pour défrayer les coûts d'achat de terrain et de la quote-part municipale pour la construction d'un bassin de rétention – Projet Les Manoirs de Champlain – District électoral de Deschênes – Richard Jennings.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-817*

RÈGLEMENT NUMÉRO 0111-1-2003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0111-00-01 DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 143 870 \$ ET POUR APPORTER DES CORRECTIFS À LA NATURE ET À LA LOCALISATION DE CERTAINS TRAVAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement 0111-1-2003 modifiant le règlement numéro 0111-00-01 de l'ex-Ville de Buckingham dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 143 870 \$ et pour apporter des correctifs à la nature et à la localisation de certains travaux.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-818*

AUTORISATION - AJUSTEMENT DE COÛTS ET PAIEMENT FINAL POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC 2001 - RUES BRUNET, CHURCH ET MACLAREN OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain appuie la recommandation de paiement soumise par Les Consultants de L'Outaouais pour l'ensemble des travaux, en incluant les travaux supplémentaires, réalisés dans le cadre du projet «Travaux d'aqueduc 2001 – rues Brunet, Church et MacLaren ouest » dans le secteur Buckingham et exécutés par Construction DJL inc., 20, rue Cousineau, Hull (Québec) J8Y 3M7;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'amendement du coût total et final du projet soit le montant de 277 869,45 \$, comprenant un montant de 5 866,28 \$, incluant les taxes pour l'ajustement des travaux additionnels réalisés dans le cadre du projet « Travaux d'aqueduc 2001 – rues Brunet, Church et MacLaren ouest » dans le secteur Buckingham.

Les fonds à cette fin, au montant global de 5 866,28 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-02036-004	5 662, 29 \$	Travaux aqueduc rues Church, Brunet et MacLaren ouest
04-13493	203,99 \$	TPS à recevoir ristourne

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 5 662,29 \$ à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Buckingham au poste budgétaire 05-99150.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-819

SOUSSION 2003 SP 050 - AU ROYAUME FORD INC. - ACHAT DE SEPT AUTOMOBILES COMPACTES NEUVES (FOCUS ZX3 DE FORD) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 158 461,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Au Royaume Ford Inc., 850, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1L5 pour l'achat de sept automobiles compactes Ford, Focus ZX3, pour la somme de 158 461,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 25 mars 2003, et ce comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
--------------	----------------	--------------------

06-30104-013-43720	21 850,25 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 UA 719
06-30104-014-43721	21 850,25 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 UA 720
06-30104-019-43722	21 850,25 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 UD 723
06-30104-021-43723	21 850,25 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 UD 717
06-30104-022-43724	21 850,25 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 115 IA 732
06-30104-005-43725	21 850,25 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 EC 715
06-30104-006-43726	21 850,25 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres véhicule 110 EC 730
04-13493	5 510,23 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-820

ACQUISITION - LOT NUMÉRO 1 550 235 - SUCCESSION HERVÉ COUSINEAU ET THÉRÈSE MAISONNEUVE - RUE HERVÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'acquérir de la succession Hervé Cousineau et Thérèse Maisonneuve pour la somme nominale de 1 \$, le lot numéro 1 550 235 (rue Hervé).

De mandater M^c Claude Génier pour la préparation et la signature de l'acte notarié.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat notarié en résultant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14100-412	1 000 \$	Bureau du greffe services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-821*

APPROBATION D'UN PIIA ET D'UNE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL - 36, RUE COURT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes relatives au bâtiment patrimonial situé au 36, rue Court, secteur d'Aylmer - restauration, modification de la couleur du revêtement extérieur, subvention à la restauration;

CONSIDÉRANT QUE la restauration proposée se fait en conformité avec les normes du règlement sur les PIIA et le règlement sur le Programme d'aide à la conservation du patrimoine architectural de l'ex-Ville d'Aylmer;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la restauration proposée du bâtiment patrimonial du 36, rue Court, secteur d'Aylmer conformément au règlement numéro 1078-2000 de l'ex-Ville d'Aylmer sur le programme d'aide à la conservation du patrimoine architectural et la subvention de 5 077,50 \$ reliée à cette restauration.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-07700-001	5 077,50 \$	Programme d'aide financière - patrimoine travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-822

SOUSSION 2003 SI 110 - DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS - INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES BOISÉS DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE D'URBANISME - 41 409 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Del Degan, Massé et associés Inc., 965, avenue Newton, bureau 253, Québec, Québec, G1P 4M4 au montant de 41 409 \$ incluant les taxes pour réaliser un inventaire environnemental dans le cadre de la mise à jour du schéma d'aménagement, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-620.

Les fonds à cette fin, au montant de 41 409 \$, seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61510-411	39 969,07 \$	Plan d'urbanisme
04-13493	1 439,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-823*

SOUSSION 2003 SI 114 - AQUA SERVICES INC. - ACHAT D'UNE EMBARCATION NAUTIQUE - SERVICE DE LA POLICE - MONTANT TOTAL DE 48 312,46 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution numéro CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2003 prévoit un montant de 55 000 \$ pour l'achat d'une embarcation motorisée, projet identifié sous le numéro PB-03-04 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver le projet identifié sous le numéro PB-03-04 intitulé « Embarcation motorisée », financé à même le fonds de roulement au montant de 55 000 \$.

Ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 55 000 \$, remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Ce comité accepte la soumission de la firme Aqua Services Inc., 478, rue Notre-Dame, Repentigny, Québec, J6A 2T5 pour l'achat d'une embarcation nautique pour le Service de la police au montant total de 48 312,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 13 mai 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	46 632,48 \$	Embarcation nautique
04-13493	1 679,98 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-824

SOUSSION 2003 SP 004 - SUPERIOR EMERGENCY VEHICLE LTD - ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE DE 75 PIEDS DE TYPE QUINT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 749 743,30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme « Superior Emergency Vehicle Ltd », 6430 Golden West Avenue, Red Deer, Alberta, T4P 1A6 pour la fourniture d'un camion échelle de 75 pieds de type Quint, année 2003, pour la somme de 749 743,30\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 avril 2003, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20045-004-43727	723 672,24 \$	Achat véhicules et équipements MPBP-serv.incendie 1 camion-échelle 75 pieds
04-13493	26 071,06 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-825

SOUSSION 2003 SI 111 - ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER INC. (ARTICLES 1 À 7, 14 À 20 ET 23 À 25 - TOTAL DE 24 638,76 \$) - ARÉO FEULTÉE (ARTICLES 9 À 13, 21 ET 22 - TOTAL DE 2 400,97 \$) - DISTRIBUTION RIOBEC ENRG. (ARTICLES 8 ET 26 - TOTAL DE 281,24 \$) - VÊTEMENTS DE PROTECTION INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MONTANT TOTAL DE 27 320,97 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des firmes ci-après identifiées pour l'achat de vêtements de protection et accessoires connexes pour l'équipe d'intervention chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec leurs soumissions respectives déposées le 14 mai 2003, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues par articles et conformes.

ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER INC., 1390-0, rue Newton, Boucherville, Québec, J4B 5H2 pour la fourniture des articles 1 à 7, 14 à 20 et 23 à 25 du bordereau de soumission au montant total de 24 638,76 \$ incluant les taxes.

ARÉO-FEU LTÉE, 615, boulevard Guimond, Longueuil, Québec, J4G 1L9 pour la fourniture des articles 9 à 13, 21 et 22 du bordereau de soumission au montant total de 2400,97 \$ incluant les taxes.

DISTRIBUTION RIOBEC ENR., 160, rue Edmonton, Hull, Québec, J8Y 3S6 pour la fourniture des articles 8 et 26 du bordereau de soumission au montant total de 281,24 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23120-645	26 370,93 \$	Équipe CBRN fourn. spécialisées
04-13493	950,04 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-826

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS LE 5 JUIN 2003 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une activité au profit de Entraide familiale de l'Outaouais le 5 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de RBC Banque Royale à l'attention de madame Marielle A. Desnoyers, 1100, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6G3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	150 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-827

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER À UNE SOIRÉE BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA NOUVELLE SCÈNE LE 5 JUIN 2003 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une soirée bénéfice « Merci Madeleine » au profit de la Nouvelle Scène le 5 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de La Nouvelle Scène, 333, avenue King Edward, Ottawa, Ontario, K1N 7M5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	150 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-828 **PARTICIPATION DE MONSIEUR ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB CIVITAN D'AYLMER LE 14 JUIN 2003 - 75 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur André Levac à participer à une activité au profit du Club Civitan d'Aylmer le 14 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer à l'attention de monsieur James Lafleur, case postale 146, Aylmer, Québec, J9H 5E6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	75 \$	André Levac – d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-829 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LUC MONTREUIL À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'ÉQUIPE DE VIVRE EN VILLE, LE REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN, RURAL ET VILLAGEOIS VIABLE LE 11 JUIN 2003 À TROIS-RIVIÈRES - 700 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Luc Montreuil à participer à une formation offerte par l'équipe de Vivre en Ville, le Regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable, le 11 juin 2003 à Trois-Rivières.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre de Vivre en Ville Québec, 1085, avenue de Salaberry, bureau 313, Québec, Québec, G1R 2V7, pour les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-435-30025	700 \$	Conseil municipal formation

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-830 **SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION ROBERT-SAVOIE - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Robert-Savoie à l'attention de monsieur Marco Paquette, président, 1736, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B3 à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-831 **SUBVENTION DE 200 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - TOURNOI DE BALLE AU PROFIT DES PETITS DÉJEUNERS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié à l'attention de monsieur Daniel Langlois, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8 à titre de subvention pour le tournoi de balle organisée au profit des petits déjeuners.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11413-972	25 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-832 **SUBVENTION DE 50 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 5228 DE POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Conseil 5228 Pointe-Gatineau, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9 à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 26 juillet 2003, au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie et du Club des petits déjeuners du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
-------	---------	-------------

11416-972 50,00 \$ Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-833 SUBVENTION DE 75 \$ - CYCLOFÊTE DE LA FONDATION DU CHSLD DE HULL - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 75 \$ dans le cadre de la Cyclofête de la Fondation du CHSLD de Hull.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à la Fondation du CHSLD de Hull, 273, rue Laurier, Hull, Québec, J8X 3W8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	75 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-834 SUBVENTION DE 100 \$ - ACTIVITÉ - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 100 \$ dans le cadre d'une activité de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, secteur des Draveurs, qui se tiendra le 9 septembre prochain.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, secteur des Draveurs (L'AREQ) à l'attention de madame Murielle Tessier, 10, rue de Plaisance, Gatineau, Québec, J8T 4M7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme – maire subvention

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-835 SUBVENTION DE 120 \$ - ACTIVITÉ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 120 \$ dans le cadre d'une activité de l'Académie des retraités de l'Outaouais qui se tiendra le 11 juin prochain.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'Académie des retraités de l'Outaouais à l'attention de madame Janine Godin, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	120 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-836 **SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION EN ADAPTATION MOTRICE - TRAVERSÉE DU CANADA EN TANDEM 2003 - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 250 \$ à la Fondation en adaptation motrice pour la traversée du Canada en tandem du 9 juin au 29 août 2003 dans le cadre du 21^e Congrès mondial de réhabilitation international.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation en adaptation motrice, Case postale 8729, Québec, Québec, G1V 4N6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	250 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-837 **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - SECTEUR DES DRAVEURS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec – Secteur des Draveurs à l'attention de madame Murielle Tessier, 10, rue de Plaisance, Gatineau, Québec, J8T 4M7 à titre de subvention au profit de la fondation Laure-Gaudreault et des clubs de devoirs Adojeune Desjardins.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-838* MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-225 AUTORISANT QUATRE MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À WINNIPEG, MANITOBA, DU 30 MAI AU 2 JUIN 2003

CONSIDÉRANT QUE madame Jocelyne Houle a été autorisée à participer au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui s'est tenu à Winnipeg, Manitoba, du 30 mai au 2 juin 2003, en vertu de la résolution du conseil municipal numéro CM-2003-257 en date du 11 mars 2003;

CONSIDÉRANT QUE madame Jocelyne Houle ne peut participer au congrès de la Fédération canadienne des municipalité pour cause de santé;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription ne sont pas remboursés après le 21 mai 2003;

CONSIDÉRANT QU'UNE réclamation sera soumise pour les frais de transport en vertu d'une police d'assurance annulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-225 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-257 en enlevant le nom de madame Jocelyne Houle.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-839 SUBVENTION DE 200 \$ - SCOUTS DE LA PAROISSE STE-MARIA GORETTI - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Scouts de la paroisse Ste-Maria Goretti à l'attention de monsieur Michel Desroches, 128, rue Gabrielle Roy, Gatineau, Québec, J8R 2Y1 à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-840 SUBVENTION DE 200 \$ - CERCLE DES FERMIÈRES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cercle des Fermières de Masson-Angers à l'attention de madame Denise Turcotte, 810, rue des Érables, Buckingham, Québec, J8L 3N6, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-841*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis-administratif (poste numéro 31 au plan d'effectifs) au Service des communications, Module des Services corporatifs est devenu vacant suite à la mutation de son titulaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications a présenté un rapport justifiant des modifications à sa structure organisationnelle afin d'être plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines recommande d'apporter les modifications demandées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les modifications ci-dessous à la structure organisationnelle :

- Abolir le poste de commis-administratif (poste numéro 31 au plan d'effectifs);
- Créer le poste d'agent de communication et de promotion (marketing).

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du Service des communications.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications – employés cols blancs.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-842

MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR LOUIS D'AMOUR, CHARGÉ DE PROJETS - COMMISSION JEUNESSE DE GATINEAU - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le comité exécutif, acceptait l'engagement contractuel de monsieur Louis D'Amour au poste de Chargé de projets - Commission jeunesse de Gatineau, Module de la culture et des loisirs, par la résolution CE-2002-1489 adoptée par le comité exécutif le 27 novembre 2002;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées au contrat de travail de monsieur Louis D'Amour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications ci-dessous :

- Article 7.01 : changer les mots « contribue au régime de retraite des employés de l'ex-Hull. » pour « contribue au régime de retraite des employés cadres embauchés après le 1^{er} janvier 2002.»

- Article 9.00 : ajouter la phrase suivante « Monsieur D'Amour reçoit une allocation automobile annuelle de 1 520 \$; il est entendu que la Ville n'est pas responsable des frais de stationnement et autres frais inhérents à l'utilisation de son automobile. »

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail ci-joint, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71127-191 Commission jeunesse – Allocation d'automobile.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-843

NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME MARIE-ÈVE LECLERC AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE quatre postes sont devenus vacants suite à la retraite ou à la promotion de certains employés;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement à la base des postes vacants s'impose, tel qu'exigé par la *Loi de police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai, pour une période de six mois, de madame Marie-Ève Leclerc au poste d'agent patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division Gendarmerie, au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de Mme Leclerc sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Leclerc est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit l'échelon 6 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 Gendarmerie – Rémunération régulière - Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-844

PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES GAGNON AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR, SECTEUR CENTRE-EST, AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Gagnon a été embauché à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2002-1286 adoptée par le comité exécutif le 16 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde, à l'échéance de la période d'essai, le statut d'employé régulier à monsieur Gilles Gagnon occupant le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2003-845 **PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN SIGOUIN AU POSTE DE JOURNALIER I, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Sigouin a été embauché à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2002-1593 adoptée par le comité exécutif le 11 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde, à l'échéance de la période d'essai, le statut d'employé régulier à monsieur Martin Sigouin occupant le poste de journalier I au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2003-846 **PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE DESJARDINS AU POSTE DE CHAUFFEUR OPÉRATEUR "B" AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Desjardins a été embauché à l'essai pour une période de 30 jours ouvrables par la résolution numéro CE-2003-408 adoptée par le comité exécutif le 26 mars 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde, à l'échéance de la période d'essai, le statut d'employé régulier à monsieur Serge Desjardins occupant le poste de chauffeur opérateur «B» au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2003-847 **PROMOTION DE MONSIEUR NORMAND BEAULIEU AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro 469 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Normand Beaulieu, au poste de technicien en génie civil, Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Beaulieu sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Normand Beaulieu sera celui de la classe X, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 Ingénierie – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-848

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR PIERRE DESSUREAULT AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro 471 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Pierre Dessureault, au poste de technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Dessureault est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Pierre Dessureault sera celui de la classe 07, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 Ingénierie – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-849

RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR JACQUES PELLETIER AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - BÂTIMENTS ET PERMIS D'AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-411

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait le 26 mars 2003 par sa résolution numéro CE-2003-411, la mutation à l'essai de monsieur Jacques Pelletier au poste de technicien spécialisé – bâtiments et permis d'affaires (poste numéro 92 au plan d'effectifs des cols blancs) au Centre de Services de Buckingham, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2003, monsieur Jacques Pelletier a demandé de se prévaloir de l'article 17.08 de la convention collective des employés cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer et réintégrer ainsi son poste initial, soit celui de technicien spécialisé – bâtiments et permis d'affaires (poste numéro 111 au plan d'effectifs des cols blancs) au Centre de Services de Gatineau, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'abroger sa résolution numéro CE-2003-411 adoptée le 26 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-850 **PERMANENCE DE MADAME CAROLE LAGÛE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Lagüe a été embauchée à l'essai pour une période de douze mois par la résolution numéro CE-2002-162 adoptée par le comité exécutif le 26 février 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Carole Lagüe le statut d'employée régulière occupant le poste de chef de division – bibliothèque et lettres au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Adoptée

CE-2003-851 **PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME LYNNE MOIR, SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Lynne Moir, occupant les fonctions de secrétaire spécialisée au Service des ressources humaines, Module des Services corporatifs a formulé une demande pour prolonger son congé sans solde pour la période du 19 mai 2003 au 19 novembre 2003 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger le congé sans solde de madame Lynne Moir pour la période du 19 mai 2003 au 19 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-852 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARYSE FORTIN AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication au Service des communications, Module des Services corporatifs (poste numéro 28 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Maryse Fortin, au poste d'agent de communication, Service des communications, Module des Services corporatifs.

Mme Fortin est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Maryse Fortin sera celui de la classe 09, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 Service des communications – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-853

NOMINATION - COMITÉ DE SÉLECTION - ATTRIBUTION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la politique d'attribution des contrats de services professionnels a été approuvée par la résolution du conseil municipal numéro CM-2003-160;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif doit nommer les membres des comités de sélection :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme les membres des comités de sélection qui procèderont à l'analyse des soumissions pour les futurs mandats de services professionnels qui seront octroyés, tel que décrits ci-dessous :

Services professionnels d'ingénierie – Principaux mandats 2003		
Comité #	Membres du comité de sélection	Nature des mandats
1	Secrétaire Roland Morin André Sincennes Josée Levesque	Pavage des nouvelles rues – Secteurs des Trembles Construction de rue – nouvelle école de Western Québec
2	Secrétaire Roland Morin Richard D'Auray Josée Levesque	Pavage des nouvelles rues – Secteur de Gatineau Pavage des nouvelles rues – Secteur des Hautes-Plaines Pavage des nouvelles rues – Secteur des Fées Pavage des nouvelles rues – Secteur du Plateau
3	Secrétaire Roland Morin André Sincennes Isabel Tardif	Aqueduc et égout – rue Albert Aqueduc et égout – St-Jean Bosco et Delorimier
4	Secrétaire Roland Morin Richard D'Auray Isabel Tardif	Aqueduc et égout – secteur Achbar et rues Hillcrest et Hillview
5	Secrétaire Roland Morin Richard D'Auray Alain Renaud	Aqueduc et égout – rue Fraser et secteur des Fées Réhabilitation égout – collecteur Desjardins
6	Secrétaire Roland Morin André Sincennes Alain Renaud	Aqueduc et égout – boul. Labrosse et rue Hamel
7	Secrétaire Roland Morin Richard D'Auray Maurice Lemire	Réfection du pont Boyes

Adoptée

CE-2003-854

MODIFICATION DU BAIL DU PAVILLON DE LA MARINA D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le bail entre la Ville de Gatineau et monsieur Sherman Smith pour le pavillon de la marina d'Aylmer :

Et pour remplacer le remboursement annuel pour les aménagements du pavillon par un versement forfaitaire.

Et pour établir la proportion des coûts de consommation électrique imputable au locataire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de :

1) modifier le bail intervenu entre la Ville de Gatineau et monsieur Sherman Smith, en date du 31 mars 2000, de la façon suivante :

- L'article 7.5 du bail est supprimé;
- L'article 6.10 est modifié pour y ajouter les mots ci-après, les coûts énergétiques sont définis comme suit :
 - 50 % des sommes imputables au compteur électrique numéro A30E0004634 à compter du 1^{er} janvier 2001.
 - 100 % de la consommation de gaz naturel.

Le locataire devra s'acquitter des frais d'énergie électrique établis de façon précisée dès l'installation d'un compteur à cette fin par la Ville.

Les coûts énergétiques, faisant l'objet de la modification du bail, exigibles du locataire pour les années 2001 et 2002 s'élèvent à 25 078,53 \$ auquel montant s'ajoute les taxes TPS et TVQ pour un total de 28 846,58 \$.

2) verser un montant forfaitaire de 20 000 \$ excluant les taxes, ce qui représente un montant de 23 005 \$ incluant TPS et TVQ pour le remboursement dû au locataire pour les améliorations apportées aux lieux. En cas de résiliation, abandon ou cession du bail, le locataire est tenu de rembourser 2 000 \$ excluant les taxes, par année non courue au bail. Le remboursement est applicable à la consommation énergétique exigible du locataire pour les années 2001-2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente. De plus, le trésorier est autorisé à encaisser le solde de 5 841,58 \$ incluant les taxes, payable par le locataire, suite à l'entente intervenue.

Le trésorier est autorisé à facturer le locataire conformément à la présente à partir de 2003.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le bail.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-855*

DEMANDE DE CONTRIBUTION ADDITIONNELLE POUR 2003 - L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 15 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le mouvement Impératif français a demandé à la Ville d'augmenter sa contribution municipale de 15 000 \$ afin d'atteindre le même niveau de participation qu'en 2002 pour l'événement « l'Outaouais en fête »:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité soumette au conseil le versement une contribution additionnelle de 15 000 \$ à Impératif français pour l'édition 2003 de l'Outaouais en fête du 21 au 24 juin.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 15 000 \$ à Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C.P. 449, Aylmer, Québec, J9H 5E7, afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71519-971	15 000 \$	Fête nationale contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	15 000 \$		Imprévu // autres
71519-971		15 000 \$	Fête nationale // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-856

ANNULATION - SOUMISSION 2003 SI 139 - FOURNIR ET INSTALLER UN COMPLÉMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, trois firmes ont déposé une soumission pour la fourniture et l'installation d'un complément au système d'éclairage pour la Maison de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le prix total de la plus basse soumission déposée dépasse la somme prévue par la *Loi des cités et villes* pour un appel d'offres sur invitation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'annulation de l'appel d'offres 2003 SI 139 pour la fourniture et l'installation d'un complément au système d'éclairage pour la Maison de la culture et autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à procéder à un nouvel appel d'offres public pour les équipements d'éclairage de la salle de spectacle et pour procéder à une demande de cotation par télécopieur pour les équipements d'éclairage pour le foyer d'exposition.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif